LES TREMBLEMENTS DE TERRE

Dans le Gard

Les secousses sismiques ressenties dans le département du Gard, ont été plus sensibles à Saint-Hippolyte-du-Fort, où des meubles ont oscillé, et à Alais, où les habitants ont été réveillés en sursaut.

Dans l'Hérault

Montpellier, 18 janvier. — Une secousse sismique a été ressentie dans la région de Lodève.

Dans une île du Pacifique

New-York, 18 janvier. — On mande de l'île de Saint-Paul, dans la mer de Behring, qu'une violente secousse sismique a été ressentie, mardi matin, à 10 h. 30, dans l'île Belkofsky, une des îles Pribylon.

Le bord méridional du cratère du volcan Pavlof s'est effondré.

Un sismologue italien prévoit pour janvier d'autres tremblements de terre

Rome, 18 janvier. — Les journaux annoncent que le sismologue Bendandi prévoit des mouvements sismiques dans d'autres parties du monde, notamment dans le centre des Andes (Amérique du Sud), entre le 18 et le 20 janvier, ainsi qu'une secousse sur les côtes de l'Asie ou dans une région plus rapprochée, dans la nuit du 29 au 30.

Au Comité du Parti radical-socialiste

M. Herriot s'explique sur le vote de jeudi à la Chambre

Paris, 18 janvier. — Le comité exécutif du parti radical-socialiste s'est réuni au Palais des fêtes, sous la présidence de M. Herriot. On a parlé de la politique extérieure:

En ce qui concerne la politique intérieure, a dit ensuite M. Herriot, le gouvernement vient d'apporter un certain nombre de mesures financières, d'autres politiques, abandon de la loi sur les retraites et du projet d'assurances sociales.

On n'a pas le droit de décourager ainsi les travailleurs, ajouta M. Herriot, et c'est pourquoi nous avons voté contre le gouvernement.

La séance a été levée après discussion sur le petit congrès qui aura lieu le 6 février pour fixer la tactique électorale.

La Banque de France élève le taux de son escompte

La Banque de France a élevé le taux de son escompte de 5 1/2 à 6 % et le taux des avances sur titre de 6 /2 à 7 %.

LA MORT DU POÈTE MAURICE DU PLESSYS

A l'hôpital de Bonsecours, à Paris, vient de mourir, à l'âge de 55 ans, le poète Maurice du Plessys-Flandre-Noblesse, qui était d'authentique noblesse, et dont la femme et les enfants vendaient des journaux pour ne pas mourir de faim.

Maurice du Plessys laisse plusieurs recueils de poèmes : « Etudes Lyriques », « Le Livre des Odes » et des élégies recueillies dernièrement sous ce titre : « Les Tristes ». Il demeurait fidèle aux règles de la poésie la plus classique qu'il prenait à leur source : au seizième siècle.

Fondateur de l'Ecole romane avec Jean Moréas, plusieurs fois candidat à l'Académie, Maurice du Plessys n'avait vécu que pour son art et de son art, trop fier pour ruser avec la gloire et s'abaisser à des compromissions. Des amis connurent un jour cette misère orgueilleusement acceptée et farouchement cachée, se dépensèrent pour lui venir en aide.

Mercredi après-midi, son éditeur, M. François Bernouard, lui apportait un chèque de quelques milliers de francs, offrande de l'île Maurice, où reste si vivant le souvenir français.

Du Plessys se sentait mourir: il prit le papier, le tendit à sa femme et dit :

— Je suis content... Ça vous aidera, les gosses et toi.

Deux heures après, il expirait.

Les enfants de Maurice du Plessys ne seront pas poètes. Leur père ne l'a pas voulu...

TROTZKY N'EST PLUS RIEN

Berlin, 18 janvier. — Des informations parvenues dans la soirée d'hier confirment que Trotzky s'est démis de toutes ses fonctions.

M. Kameneff le remplacerait dans le Conseil de guerre et le général Boudieuy comme chef de l'armée communiste.

MATEU ET NICOLAU SONT GRACIES

Madrid, 18 janvier. — Mateu et Nicolau, condamnés comme complices de l'assassinat de M. Dato, président du Conseil, ont été graciés.

LE MANDAT DE SIX ANS POUR LES DEPUTES

Paris, 18 janvier. — M. Fribourg, député de l'Ain, déposera une proposition de loi tendant à instituer le mandat de six ans pour les députés, avec le renouvellement par tiers.

La police tire sur des manifestants dans la Ruhr

Deux morts. — Plusieurs blessés

Dusseldorf, 18 janvier. — Les mineurs des deux mines de lignite, qui fournissent de combustible aux usines d'électricité Geldenbergwerk, près de Cologne, se sont mis en grève, ainsi que les ouvriers de la centrale. La police a tiré sur des cortèges de manifestants. Il y a deux morts et plusieurs blessés.

Echec de la grève générale

Dusseldorf, 18 janvier. — La grève générale annoncée semble avoir échoué.

LA LIQUIDATION DES STOCKS SAISIS

Des mesures ont été prises pour éviter des répercussions économiques fâcheuses

Paris, 18 janvier. — Des craintes ont été exprimées récemment, dans certains milieux britanniques, au sujet des répercussions économiques qui pourraient résulter de la liquidation des stocks saisis dans la Ruhr.

A ce sujet, on fait observer dans des milieux officiels français, que toutes les précisions nécessaires ont été données au gouvernement britannique sur les précautions prises à l'et effet par les autorités d'occupation.

Le gouvernement français a, en outre, proposé à Londres, l'envoi dans la Ruhr, d'un représentant britannique chargé d'étudier la question avec les délégués belges et français de la M.I.C.U.M.

Cette proposition a été acceptée.

L'autonomie du Palatinat voulue par la population

C'est ce que l'enquête anglaise est obligée de constater, malgré le but contraire qu'elle visait

Spire, 18 janvier. — M. Clive, consul britannique, et M. Stihol, ont poursuivi leur enquête dans la région de Neustadt et de Kaiserslautern. Il est à remarquer que dans les différentes conférences tenues à Germersheim et à Landau, des délégués des différentes classes du Palatinat, ouvriers et petits commerçants, intellectuels et conseillers municipaux, ont été unanimes à exprimer leur désir d'un Palatinat libre et autonome.

Déclarations du général de Metz

Le général de Metz, commandant des troupes d'occupation dans le Palatinat, a déclaré à l'un de nos confrères belges, qu'il n'y a pour lui qu'un gouvernement, le gouvernement autonome qui est le gouvernement de fait.

Il a refusé de dire ce qu'il ferait si les autonomistes perdaient la partie, car il ne fait pas de politique. Mais il faut remarquer que le Palatinat se prête magnifiquement à l'autonomie.

L'ALLEMAGNE OFFICIELLE NE RECONNAIT PAS ENCORE SA CULPABILITÉ

Hambourg, 18 janvier. — Parlant hier, à Hambourg, M. Stresemann, ministre des affaires étrangères, a affirmé que la lutte contre le mensonge de la culpabilité allemande dans la déclaration de guerre, est un devoir national.

Concours pour le surnumérariat des contributions indirectes

Un concours pour le surnumérariat de l'Administration des Contributions indirectes aura lieu au chef-lieu de chaque département le 10 avril prochain.

Ne peuvent prendre part à ce concours que les candidats qui doivent avoir 18 ans au moins et 23 ans au plus le 1er octobre prochain.

Néanmoins, pour les fils d'employés du cadre hiérarchisé des contributions indirectes, les bacheliers et les admissibles à l'Ecole navale, la limite inférieure est abaissée à 17 ans.

Pour les candidats qui justifient soit de services civils pouvant entrer dans la liquidation d'une pension de retraite sur les fonds de l'Etat, soit de services militaires, la limite supérieure est reculée d'une durée égale à celle de ces services et de 5 ans au maximum.

Les postulants se procureront le programme de l'examen, ainsi que la nomenclature des pièces qu'ils auront à fournir, au bureau du chef local des Contributions indirectes de leur résidence, où ils devront se faire inscrire avant le 20 février.

Les surnuméraires reçoivent une allocation annuelle de 4.000 fr. et, le cas échéant, diverses indemnités (résidence, charges de famille, etc.)

La durée du surnumérariat est de deux ans. Elle est réduite à un an pour les surnuméraires qui justifient d'au moins un an de séjour sous les drapeaux.

A l'issue de leur stage et s'ils ont donné toute satisfaction, les surnuméraires sont nommés vérificateurs au traitement de 4.500 francs auquel s'ajoutent, s'il y a lieu, les indemnités indiquées ci-dessus.

FÉDÉRATION Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing

La Fédération industrielle et commerciale de Roubaix-Tourcoing nous communique avec prière d'insérer la note suivante:

Une première remarque s'impose : c'est que le régime transitoire appliqué depuis la guerre aux contribuables des régions envahies, a pris fin en 1923, et que, désormais, c'est le régime fiscal commun à toute la France qui leur est applicable.

A) **Pendant le mois de janvier : Traitements et salaires.** — Avant le 1er janvier, les employeurs doivent fournir au contrôleur des contributions directes du lieu où se trouve leur établissement, un état indiquant les noms, prénoms, adresses et salaires des ouvriers et employés ayant perçu, au cours de l'année 1923, un salaire dépassant 6.000 francs (7.600 fr. Paris et Seine, 6.500 fr. Lyon et Marseille), à la condition que ces ouvriers et employés aient leur domicile ou résidences en France.

Les employeurs n'ont à tenir compte que de ce chiffre total de 6.000 fr. ou des sommes moindres qui, payées pour une partie de l'année, représentent annuellement ce minimum ou le dépassent.

Nous conseillons de faire connaître aux employés et ouvriers, les sommes pour lesquelles ils figurent dans la déclaration faite au contrôleur, en leur rappelant qu'ils ont, de leur côté, à faire savoir au fisc quelle est leur situation de famille, afin d'obtenir une exonération complémentaire de 3.000 fr. pour leur femme, si celle-ci n'a ni salaires, ni revenus distincts, et de 2.000 fr. par enfant de moins de 18 ans, non salarié ou infirme.

Une autre exonération supplémentaire de 1.000 fr. est accordée aux mutilés titulaires d'une pension militaire, par application de la loi du 31 mars 1919.

Les allocations familiales ou le sursalaire familial ne doivent pas être compris dans la déclaration des salaires et sont également affranchies de l'impôt global sur le revenu. Par contre, les pensions et rentes viagères, servies à d'anciens collaborateurs ou à d'autres personnes, doivent être déclarées, si elles dépassent le chiffre de 1.250 fr.

Nous rappelons que les tantièmes accordés aux administrateurs et à certains employés, par décision de l'assemblée générale et déductibles des bénéfices, étant considérés comme salaires, doivent faire l'objet d'une déclaration dans les conditions indiquées ci-dessus. Les tantièmes statutaires ne sont pas à déclarer comme salaires, car ils sont soumis à l'impôt de 8 % sur les bénéfices.

B) **Dans les deux premiers mois de l'année : Bénéfices industriels et commerciaux. Montant de l'impôt global des revenus.** — Le délai de trois mois prévu par les lois fiscales antérieures pour la déclaration des bénéfices et du montant global des revenus a été ramené à deux mois. Cette déclaration doit donc être faite avant le 1er mars de l'année.

Le délai de trois mois reste cependant accordé aux entreprises clôturant leur exercice comptable pendant le mois de décembre et demandant la taxation d'après le bénéfice réel. Dans ce cas, le même délai est accordé aux membres desdites entreprises pour la déclaration de leurs revenus personnels.

Dans les Sociétés de personnes, il est permis de faire la déclaration du bénéfice réel en produisant le dernier bilan ou de demander la taxation forfaitaire, par application d'un coefficient au chiffre d'affaires. Le mode d'imposition peut varier d'une année à l'autre.

L'IMPOSITION PERSONNELLE DES ASSOCIÉS DANS LES SOCIÉTÉS DE PERSONNES

L'article 11 de la loi du 30 juin 1923 contient les nouvelles dispositions suivantes :

« Dans les Sociétés en nom collectif, chacun des associés sera personnellement imposé pour la part des bénéfices sociaux correspondant à ses droits dans la Société.

» Dans les Sociétés en commandite simple, l'impôt sera établi au nom de chacun des commandités pour sa part respective de bénéfices et, pour le surplus, au nom de la Société. »

Les Sociétés en nom collectif ou en commandite simple devront donc faire la déclaration de bénéfice fiscal réalisé en 1923 et indiquer la répartition de ce bénéfice entre leurs différents associés, de manière à permettre au contrôleur d'établir des impositions distinctes. Il sera prudent de joindre à cette déclaration une formule 1bis, pour chaque associé ou commandité, indiquant des charges de famille.

Dans le cas d'imposition personnelle des associés, le montant des impôts peut être inscrit aux frais généraux de la Société, et, le cas échéant, une demande d'imputation sur les dommages de guerre pourrait être établie au nom de la Société.

L'IMPOT DU TIMBRE SUR LES INSTRUCTIONS REMISES AUX TRANSPORTEURS

En juillet 1922, à la suite de démarches faites par notre Fédération, d'accord avec plusieurs grands groupements de Paris, la Direction Générale de l'Enregistrement avait bien voulu donner des instructions aux fonctionnaires ses ordres pour que la loi de brumaire, an VII, fut appliquée avec modération.

En effet, au taux de 2 fr., le timbre à apposer sur tous les titres de transport, grevait d'une façon tout à fait excessive le coût des transports, et les investigations comme les sanctions auxquelles cette ancienne loi donnait lieu avaient créé une situation intolérable pour le commerce.

Par l'article 14 de la loi du 30 juin 1923, le timbre de quittance actuel de 25 centimes a été substitué au timbre de dimension de 2 fr. Un décret paru au « Journal Officiel » du 24 décembre dernier en détermine l'application, **à dater du 1er janvier 1924.**

Malheureusement, malgré notre récente intervention auprès de l'Administration Centrale à Paris, nous n'avons pu obtenir encore toutes les précisions nécessaires permettant de régler les questions d'ordre pratique afférentes à ce nouveau régime.

Une circulaire destinée aux agents de l'Administration chargés de veiller à l'application de ces nouvelles dispositions est actuellement en préparation. Nous en ferons connaître, dès que possible, les passages essentiels.

Nous pouvons d'ailleurs louer que l'assurance nous a été donnée à la Direction Générale de l'Enregistrement que jusque-là on userait de toute la tolérance nécessaire, et qu'aucune amende ne serait appliquée vis-à-vis des redevables qui font de bonne foi, à défaut de précisions officielles.

Dès maintenant, nous croyons pouvoir faire connaître qu'un seul timbre de 0.25 centimes est applicable sur les instructions données aux transporteurs, même lorsqu'elles visent plusieurs destinataires. Le principe qui semble déjà admis par l'Administration de l'Enregistrement est l'utilisation d'un seul timbre sur un seul document.

Au surplus, nous avons remis à l'Administration centrale, à Paris, un questionnaire très complet qui a été élaboré avec le concours des Unions de Transporteurs de Roubaix et de Tourcoing. Il convient donc d'attendre l'avis officiel de l'Administration intéressée avant d'se livrer à des interprétations officieuses.

Au 1er Groupement Régional Economique

Le premier groupement régional économique a tenu, à son siège, à la Bourse de Lille, sa première réunion de l'année 1924, sous la présidence de M. Alfred Descamps.

Renouvellement du bureau. — Il a été procédé au renouvellement du bureau Ont été nommés: président, M. Alfred Descamps, président de la Chambre de commerce de Lille; vice-présidents: MM. Michonneau (Arras), Coquelle (Dunkerque); secrétaire, M. Bodin (Calais); trésorier, M. Paul Dupent (Valenciennes); commissaires des comptes, MM. Toulemonde (Roubaix), Lorthiois Tourcoing), Colembier (Armentières).

Condoléances. — M. le président exprime les condoléances du groupement aux Chambres de commerce de Calais et de Roubaix, qui ont été éprouvées par la mort de MM. Pagniez et Poitevin, délégués au groupement.

Les travaux du groupement. — M. Nanin rend compte des travaux du premier groupement régional économique en 1923, qu'il a consignés en un substantiel rapport.

Communications téléphoniques. — Au sujet des demandes simultanées de communications téléphoniques pour une même destination et sur une même ligne, il est fait part du refus de M. le sous-secrétaire d'Etat de donner satisfaction; toutefois, il sera mis officiellement à l'étude un aménagement spécial destiné à améliorer les services téléphoniques dans le sens des suggestions qui lui ont été faites.

Arbitrage commercial international. — La Chambre de commerce internationale a organisé un arbitrage commercial qui est appelé à rendre des services aux industriels, commerçants et financiers qui doivent signer des contrats avec les étrangers Les intéressés pourront trouver sur ce sujet au siège du groupement, des brochures comportant tous renseignements utiles.

Expositions. — La Chambre de commerce d'Epinal signale qu'il y aura, à Epinal, du 12 juillet au 17 août, une foire-exposition dont le commissariat est installé, 5, rue du Collège.

Le groupement de la neuvième région économique organise, à Toulouse, une exposition des pays latins et de leurs colonies.

La pollution des eaux. — Le premier groupement demande le retrait du projet de loi relatif aux mesures à prendre contre la pollution et en vue de la conservation des eaux, qu'il estime inopportun et contraire aux intérêts économiques du pays.

La circulation des autos à la frontière. — Il décide d'appuyer la demande de l'Automobile-Club du Nord tendant à éviter la superposition des taxes française et belge aux voitures automobiles circulant aux frontières voisines.

Les changes. — Un long échange de vues a eu lieu entre les membres présents au sujet de la question des changes.

Enfin, il a été rendu compte de diverses réunions, tenues par le comité permanent de la semaine des postes. La question des colis-postaux a fait l'objet de nouvelles plaintes.

LES GRÈVES

A TOURCOING

CHEZ LES CHARBONNIERS

31 ouvriers charbonniers de la firme Rammaert et Blacq, rue d'Hondschoote, se sont mis en grève, vendredi, par suite du renvoi d'un ouvrier.

Les Ventes publiques de Laines à Tourcoing

Les enchères de laines aux Magasins Généraux de Tourcoing, par le ministère des courtiers-jurés Henry Grau et Parent, Etienne Guéranger et Ferdinand Lapersonne, se sont poursuivies vendredi au milieu de la plus grande animation.

Les laines brutes et lavées ont été vivement disputées et le catalogue a été enlevé avec une forte hausse atteignant parfois 40 à 50 p. c. sur les ventes de novembre.

Les déchets, dont il y avait un très beau choix, ont été également vendus en totalité avec une hausse de 20 à 30 p. c. suivant les genres.

Les mèches mérinos ont atteint 42 francs et les fils mérinos blancs 33 francs.

Les prochaines ventes publiques auront lieu à Tourcoing les 18 et 19 mars prochain.

AVIS AUX SOCIÉTÉS

Les secrétaires de Sociétés sportives, musicales et autres, ont intérêt à confier à L'IMPRIMERIE DU JOURNAL DE ROUBAIX, 71, Grande-Rue, ROUBAIX, l'impression de leurs imprimés : Convocations, Statuts, Règlements, etc.

La répartition des crédits aux sinistrés

M. Reibel, ministre des Régions Libérées, a présidé, vendredi matin, la réunion de la commission interparlementaire, chargée de la répartition entre les dix départements dévastés, des crédits alloués pour 1924.

A cette réunion assistaient les dix préfets intéressés.

Les propositions de répartition soumises par le ministre, ont été complètement approuvées par la commission, qui a remercié M. Reibel de la collaboration confiante qu'il maintient entre lui et les représentants des départements sinistrés.

Chronique Locale

ROUBAIX

AUJOURD'HUI, SAMEDI 19 JANVIER :

Aujourd'hui, saint Sulpice; demain, saint Sébastien.

19e jour de l'année.

Soleil : Lever, 7 h. 38; coucher, 16 h. 24.

Lune: Premier quartier du 13; pleine, le 22.

Caisse d'Epargne: Séance de versements et de remboursements, de 9 à 1 0h. 30, et de 14 à 15 h. 30.

17 h., Central-Ciné-Théâtre: Conférence de la Revue française: « Saint Simon, par M. Louis Madelin.

A LA SOCIETE DE GEOGRAPHIE

Une conférence sur l'Egypte d'autrefois et l'Egypte d'aujourd'hui

La neuvième conférence de la saison, a été donnée, vendredi soir, dans l'amphithéâtre de l'Ecole nationale supérieure des Arts et Industries textiles, devant un auditoire très nombreux et particulièrement attentif, par Mme Jehan D'Ivray, membre de la Société historique de France et vice-présidente du Comité des Etudes historiques aux « Amis des Lettres françaises », au bienveillant concours de laquelle, le Comité avait eu l'excellente pensée de faire appel.

M. Bufquin, président de la Société de Géographie, a présenté la distinguée conférencière en termes délicats.

C'est de la Haute et Basse-Egypte que nous a entretenus, Mme Jehan D'Ivray, qui a vécu plus de trente années dans cette région.

L'Egypte a eu des civilisations différentes dans leur succession: l'Egypte des Pharaons, peuple idéaliste et pieux, ne considérait la vie que comme un passage et se préoccupait surtout de la préparation des tombeaux qui étaient les pyramides actuelles. Cette période a connu de profonds mathématiciens, des sculpteurs et des peintes de talent.

Après l'ère musulmane, l'ère gréco-romaine donna une impulsion nouvelle au pays. L'époque byzantine donna naissance à un schisme qui sema la terreur parmi la population où les puissants, abusant de leur pouvoir pratiquaient la spoliation générale. En passant, Mme Jehan D'Ivray précise de curieuses anecdotes, qui sont accueillies avec succès par l'assistance.

Enfin, après avoir fait allusion aux tombeaux des Pharaons, qui ont fait couler tant d'encre, et dont l'honneur revient cependant à un archéologue français, qui en a fait, le premier la découverte, la conférencière rend hommage au dévouement des missionnaires français, Pères et Frères des Ecoles chrétiennes, qui continuent à travailler de tout cœur au service de la France.

Pour terminer, Mme Jehan D'Ivray déclare qu'il ne faut pas se désintéresser de l'Egypte, c'est un peuple doux, assimilable et qui aime la France. Fortement aidée par des connaissances géographiques très étendues, Mme Jehan D'Ivray a eu le talent de grouper dans sa causerie très documentée, une quantité de renseignements scientifiques et économiques, des détails inédits et des descriptions pittoresques, appuyés par une série de très jolies projections.

M. Bufquin a adressé à Mme Jehan D'Ivray ses félicitations et ses remerciements pour sa belle et instructive conférence. Cette appréciation méritée a été sanctionnée par les applaudissements chaleureux de l'assemblée.

La conférence de Mgr Tissier

EVEQUE DE CHALONS

sur les vertus sociales indispensables au régime démocratique

Les Roubaisiens ont eu hier la rare fortune d'entendre Mgr Tissier, évêque de Châlons, leur parler, comme il l'avait fait la veille à Tourcoing, des « vertus sociales indispensables au régime démocratique ».

Orateur et apôtre à la fois, l'éminent pasteur fut présenté en termes délicats à son auditoire particulièrement nombreux, par M. l'abbé Ledue, supérieur du Collège Notre-Dame des Victoires.

En psychologue averti et consciencieux, profondément versé dans les questions sociales et d'éducation, Mgr Tissier s'est attaché à développer les conditions morales requises en régime démocratique. Il a montré que les vertus chrétiennes d'humilité, de mortification et de charité doivent occuper une place prépondérante dans les efforts de réconciliation et restauration de l'esprit national.

Sa parole a été infiniment goûtée de l'auditoire, qu'elle a non seulement charmé, mais conquis et persuadé.

LES CONFÉRENCES DE LA « REVUE FRANÇAISE »

M. Louis Madelin parlera, ce soir, à 17 h., de Saint-Simon

Nous rappelons que c'est aujourd'hui, à 17 h., qu'aura lieu la sixième conférence de la « Revue Française », dans la salle du Central-Ciné-Théâtre. M. Louis Madelin y parlera de Saint-Simon. Les personnes qui n'ont pas d'abonnement peuvent se procurer des cartes, 2, rue de la Gare, ou à l'entrée de la salle.

A LA GARE PRINCIPALE

Le Trafic de la Grande Vitesse en 1923

La statistique de fin d'année établie par le service de la grande vitesse de la gare principale, accuse de sérieuses progressions sur le trafic de l'année 1922.

Voyageurs. — Le nombre des voyageurs qui ont quitté Roubaix est passé de 549.101 en 1921, à 584.147 en 1922 et à 618.017 en 1923. Le produit encaissé s'est ressenti de cette augmentation. Alors qu'il n'était que de 4.074.119 fr. en 1921, il est monté à 4.423.618 en 1922 et à 4.690.583 en 1923. On constate donc sur ce chapitre une augmentation de 36.870 voyageurs et un excédent de recettes de 266.015 francs sur l'exercice précédent. D'autre part, les bagages au départ ont atteint un tonnage de 2.412 tonnes pour 50.020 colis, tandis qu'en 1922, le nombre des bagages avait été de 49.034, pesant 2.337 tonnes.

Messageries. — La progression suivie par ce chapitre continue de s'accentuer. En 1921, il y avait eu 165.561 enregistrements pour 12.955 tonnes de marchandises: en 1922, 227.824 enregistrements pour 20.359 tonnes. En 1923, on a compté 237.864 enregistrements, pour 21.201 tonnes de marchandises, soit une différence de 10.040 enregistrements sur 1922 et de 72.303 sur 1921.

Colis-postaux. — L'augmentation du trafic de ce service s'accentue d'année en année:

En 1921, 222.376 colis, pour 1.526 tonnes.

En 1922, 351.609 colis, pour 2.426 tonnes.

En 1923, 368.972 colis, pour 2.583 tonnes.

soi d'une différence en plus de 17.363 colis sur 1922 et de 146.596 colis, sur 1921.

De même le nombre des colis-postaux en valeurs déclarées ne cesse de progresser. Ceci n'a rien d'étonnant : les classes atteignant des prix élevés, les expéditeurs, pour se mettre à couvert de pertes éventuelles, tiennent à assurer leurs envois.

De 97.524 colis en 1921 et 74.109 en 1922, le nombre est passé à 221.359 colis en 1923, soit une différence de 47.250 envois sur 1922 et de 123.835 sur 1922.

Arrivages. — Bien que dans ce chapitre la progression ne soit pas aussi sensible, elle est cependant à noter. La statistique indique :

Messageries : en 1921, 103.429 arrivages, et 16.628 tonnes; en 1922, 132.484 arrivages et 22.689 tonnes; en 1923, 132.829 arrivages et 22.992 tonnes.

Colis-postaux : en 1921, 117.405 arrivages et 792 tonnes; en 1922, 162.134 arrivages et 1.140 tonnes; en 1923, 162.588 arrivages et 1.175 tonnes.

Exportation. — Ce chapitre a également progressé avec 2.486 tonnes en 1923, contre 1.592 en 1922 et 880 en 1921.

HALLE FLIPO. — En vente 2.000 kil. beurre à 17.50. Bon beurre, 15.50. Biscuits, très beau choix, 6, 7 et 8 fr. Hollande très gras, 10 fr.; Gruyère extra, 12 et 13 fr. Jambons fins cuits, 11 et 14 fr. Margarine, 5.60. Café fin, 11 fr.; extra, 12.30. 5278bl

LA SÉRIE DES VOLS

L'inculpée tente de se suicider

Au cours de ces deux dernières journées, M. Desmettre, commissaire chef de la Sûreté a poursuivi son enquête et continué l'interrogatoire de Jeannette Maessen.

D'autre part, il a saisi provisoirement un stock assez important d'objets dérobés, qui lui ont été rapportés par diverses personnes qui les avaient achetés à l'inculpée.

Celle-ci, ainsi d'ailleurs que son ami, Constant Sonneville, ont été transférés à Lille, vendredi à midi, et mis à la disposition du Parquet.

Jeudi après-midi, Jeannette Maessen avait subi un assez long interrogatoire et diverses confrontations avec les personnes auxquelles elle avait dérobé des objets et des lingeries. Comme elle pleurait assez abondamment, M. Desmettre, chef de la Sûreté, lui avait permis de se servir d'un des mouchoirs volés.

Après s'être essuyé les yeux, Jeannette Maessen mit le mouchoir en poche. Elle fut ensuite transférée dans le bureau de M. l'inspecteur de Sûreté. Au cours d'une absence de ce dernier, l'inculpée s'en serra fortement le cou pour tenter de s'étrangler. Elle n'y parvint pas heureusement, mais elle fut trouvée évanouie quelques instants après.

DERNIÈRE HEURE

Les projets de redressement financier

Paris, 18 janvier. — Les projets fiscaux déposés, hier, par le gouvernement et qui sont actuellement soumis à l'examen de la Commission des finances, sont au nombre de trois.

L'EXERCICE DU COMMERCE DES CHANGES

Dans le premier, le gouvernement propose de subordonner désormais l'exercice du commerce des changes, à l'autorisation préalable du ministre des Finances, et de donner à ce dernier le droit de retirer cette autorisation provisoirement. Des amendes de 1.000 à 5.000 francs et des peines d'emprisonnement de 1 à 6 mois, puniront les infractions à ces dispositions.

D'autre part, la seule formalité exigée pour les importations de valeurs mobilières ainsi que pour l'exportation des capitaux, consiste dans une déclaration écrite indiquant l'objet de ces opérations.

LA REDUCTION DES DEPENSES EN 1925

Dans le second projet, le gouvernement prévoit tout d'abord que le total des réductions à effectuer en 1925 sur les dépenses de l'Etat, ne devra pas être inférieur à un milliard. Il sera autorisé à procéder, par des décrets rendus en Conseil d'Etat, et après que ceux-ci auront été approuvés en Conseil des ministres, à toutes les réformes et simplifications administratives que comportera la réalisation de ces économies.

Jusqu'à la fin de 1924, il ne sera procédé dans les services publics de l'Etat à aucune création d'emploi, ni à aucun recrutement de personnel. Des dérogations pourront être apportées néanmoins dans des cas exceptionnels.

Une autre proposition de loi institue la perception de deux décimes sur tous les impôts, à l'exception d'un assez grand nombre de taxes, parmi lesquelles la taxe des poids et mesures, la contribution extraordinaire sur les bénéfices de guerre, la taxe exceptionnelle de guerre.

Sont également exemptés du double décime, mais sont soumis à d'importantes majorations les droits de timbre des quittances, des chèques et ordres de virement, des effets négociables ou non, des colis-postaux, des bulletins de bagages, ainsi que le droit de visa des passeports. Le tarif du droit de timbre des affiches est aussi augmenté et fixé à 0.15, 0.30, 0.45, 0.60 suivant les dimensions.

Sont également majorés l'impôt sur les spécialités pharmaceutiques, les droits sur les automobiles, motocyclettes.

Le prix du tabac ordinaire sera porté de 27 fr. 50 à 37 fr. 50 le kilo, soit 1 fr. 50 le paquet de 40 grammes.

Vient ensuite une proposition prévoyant que tout contribuable qui n'aura pas intégralement payé au 30 juin les contributions directes et taxes assimilées, au titre de l'année précédente devra acquitter sur la portion non soldée une majoration du dixième. Cette disposition s'appliquera en 1923 à toutes les contributions annuelles comprises dans les rôles émis antérieurement au 31 décembre 1923.

Par contre, une bonification sera accordée aux contribuables qui acquitteront par anticipation, tout ou partie des contributions directes ou des taxes assimilées.

C'est par une proposition spéciale également que le gouvernement demande l'institution du carnet de coupon. Le paiement des intérêts ou dividendes des valeurs mobilières françaises ne pourra être effectué que sur la production d'un carnet individuel numéroté, visé par le contrôleur des contributions directes. La forme de ce carnet et les détails d'application seront fixés par décret.

En ce qui concerne l'impôt sur le revenu, aucune poursuite n'aura lieu contre les redevables qui auront spontanément réparé leurs omissions ou rectifié leurs déclarations dans les six mois de la promulgation de la loi. Les pénalités sont renforcées contre l'omission volontaire dans les délais par écrit des déclarations exigées pour l'impôt sur le revenu, les impôts cédulaires et l'impôt de mutation par décès.

UNE CAISSE AUTONOME DES PENSIONS DE LA GUERRE

Le troisième projet du gouvernement est essentiellement technique et relatif à la création d'une caisse autonome dite des pensions de la guerre. Chaque année serait inscrite au budget une annuité destinée à amortir en 50 ans le capital représentatif des pensions attribuées aux victimes de la guerre.

LA SÉANCE DE VENDREDI A LA CHAMBRE

Le scrutin sur l'ordre du jour Manaut-Brousse

Paris, 18 janvier. — Voici le scrutin rectifié sur la priorité de l'ordre du jour Manaut-Brousse:

Nombre de votants, 548; majorité absolue, 275; pour l'adoption, 408; contre 140, parmi lesquels 11 communistes, 1 communiste unitaire; 50 socialistes S.F.I.O. dont MM. Delory, Couteaux, Escoffier, Gogniaux, Inghels, Lebas, François, Lefebvre, Flet, St-Venant; 53 radicaux et radicaux-socialistes; 11 républicains socialistes; 2 de l'Action républicaine et sociale; 5 gauche républicaine démocratique; 7 n'appartenant à aucun groupe.

8 députés n'ont pas pris part au vote.

Parmi les 22 députés absents par congé, M. Delesalle.

Tous les autres députés ont voté pour.

L'enquête parlementaire dans les Régions libérées

Paris, 18 janvier. — La sous-commission des spéculations pour les régions libérées de la Chambre a entendu un expert en œuvres d'art, ancien fonctionnaire des services français de restitution à Wiesbaden.

Il résulte de ses déclarations que sur les 5 milliards des objets d'art volés au cours de la guerre, des objets représentant une valeur de 9 millions seulement auraient été restitués, et que la récupération pourrait encore être faite utilement si le gouvernement français usait des droits qu'il tient du protocole de Spa et de l'article 238 du Traité de Versailles.

La sous-commission a dépouillé les dossiers qu'elle a rapportés de Lille, au nombre de 116, et a désigné des rapporteurs. Elle a décidé de retourner à Lille pour procéder à toutes les vérifications nécessaires et arrêtera dans sa prochaine réunion le programme de ses enquêtes sur place.

CINQ MILLIONS DE CHOMEURS EN ALLEMAGNE

Berlin, 18 janvier. — Le gouvernement d'empire estime que le nombre des chômeurs dans toute l'Allemagne à environ 5 millions.

La situation en territoire occupé s'est légèrement améliorée.

Dernières Nouvelles Régionales

COUR D'ASSISES DE DOUAI

Audience du vendredi 18 janvier

Tentative de meurtre et vol qualifié à Bouchain

Le nommé Octave Cousin, accusé d'avoir le 21 juillet 1923, tenté de tuer, pour le voler, un vieillard de 75 ans, M. Guidez, vannier, est condamné à 5 ans de travaux forcés et 20 ans d'interdiction de séjour.

LA GREVE DES CHARBONNIERS A L.M.L.E. — La matinée de vendredi a vu la rentrée de quelques ouvriers qui avaient suivi le mouvement de grève. On compte sur une prochaine détente.

A Dunkerque, les camionneurs ont repris le travail, hier matin, conformément à l'engagement pris par leurs délégués. On espère que le conflit sera bientôt définitivement réglé.

UNE AFFAIRE D'ABUS DE CONFIANCE A DOUAI. — Sur commission rogatoire de M. le juge d'instruction de Dunkerque, M. le juge de paix Luce s'est rendu à Sin-le-Noble, pour faire une saisie de 600 tonnes de ferraille entreposées par M. Barrat, domicilié à Paris, rue Mogador.

Cette affaire n'a rien de commun avec celle des bons de cession et des vols de métaux commis au préjudice de la reconstitution.

Barrat est simplement inculpé d'abus de confiance au préjudice d'un industriel de la région de Dunkerque.

LE CRIME DE LOOS. — Le mystère continue de planer sur le meurtre du malheureux octogénaire de Loos, M. Ferdinand Landry, qui trouva la mort le 4 septembre dernier, dans d'étranges circonstances. On se souvient que l'agresseur s'était sauvé en emportant les clefs de sa victime. Ces clefs viennent d'être retrouvées à Loos même, sur les marches de l'escalier d'une école. Ceci peut faire supposer que le meurtrier serait un habitant de Loos et permettra, sans doute, d'orienter les recherches dans une voie plus heureuse.

Dernières Nouvelles Sportives

BOXE

UNE GRANDE REUNION A COURTRAI. — Un nombreux public a assisté vendredi, à la séance de boxe organisée dans la salle « Ons Huis ». Résultats :

Combats professionnels. — En 6 rounds de 2 minutes : Deschoemaker junior, de Courtrai, et Vandaele, de Gand, font match nul.

En 8 rounds de 2 minutes : Longlez, de Tournai, bat Dupuis, de Gand, aux points. — Verscuttoet, de Courtrai, est vainqueur de Verhamme, de Gand, aux points.

En 10 rounds de 2 minutes : Kain, de Tournai, et Debarbieux, de Courtrai, font match nul.

DARTON ET TYNCKE FONT MATCH NUL, A GAND. — Beaucoup de monde assistait à la réunion du Palais Rubens, vendredi soir. Résultats :

Combats amateurs. — Poids bantam : Jean Saerens et Wauters font match nul.

Poids léger : Marchand est vainqueur aux points de Vandenhoute.

Poids moyen : Lilliens junior force Mayens à abandonner au 2e round.

Combats professionnels. — 10 rounds de 3 minutes : Verret, d'Anvers, 66 kilos, bat Magnan, de Bruxelles, 66 kilos, par abandon au 6e round, faisant preuve d'une grande supériorité.

Vrancken, 61 kilos, d'Anvers, bat Viven, 61 kilos, d'Anvers, aux points, de justesse.

Darton, 68 k. 700, de Charleroi, et Ernest Tyncke, 66 k. 500, de Gand, font match nul. Tyncke prend l'avantage au début, mais Darton combla son retard sur la fin de la rencontre.

RENSEIGNEMENTS COMMERCIAUX

du 18 janvier 1924

LIVERPOOL, 18 janvier.

Ventes, 5.000; importations, 12.500; américain, baisse, 21; brésilien, baisse, 21; égyptien, 10 à 25.

**NEW-ORLEANS, 18 janv